## ÉCLAIRAGE SOLAIRE - Garantie 1 ans

GÉNÉRALITÉS: Ces produits sont garantis contre les défauts de fabrication et de matériaux présents au moment de l'expédition de l'usine pour une période d'un an après la date d'achat par l'acheteur original. Nous nous engageons à corriger ces défauts sans frais ou, à notre discrétion, à les remplacer par un modèle comparable ou supérieur si le produit est retourné au détaillant. Pour obtenir un service de garantie, vous devez présenter une copie du reçu comme preuve d'achat. Tous les coûts de retrait et de réinstallation du produit sont à votre charge. Les dommages causés à une pièce par un accident, une mauvaise utilisation, une installation incorrecte ou la pose d'accessoires ne sont pas couverts par la présente garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse. Le détaillant rejette par la présente toute garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier dans la mesure permise par la loi. La durée de toute garantie implicite, qui ne peut être rejetée, est limitée à la période spécifiée dans la garantie expresse. Certains États n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Le détaillant ne peut être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs ou spéciaux découlant de l'utilisation ou des performances du produit ou en rapport avec celles-ci, sauf disposition contraire de la loi. Certains États ne permettent pas l'exclusion des dommages accessoires ou indirects, de sorte que l'exclusion ou la limitation ci-dessus peut s'appliquer à vous. Cette garantie donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui varient d'un état à l'autre. Cette garantie remplace toutes les garanties antérieures.

STARLITE Series Solar : Garantie contre les défauts de fabrication et de matériaux présents au moment de l'expédition de l'usine pour une période de cinq ans après la date d'achat par l'acheteur original.

## **SOLAR LIGHTING**

GENERAL: These products are warranted to be free from defects in workmanship and material present at the time of shipment from the factory for a period of one year after the date of purchase by the original purchaser. We agree to correct such defects without charge or at our option replace with a comparable or superior model if the product is returned to the retailer. To obtain warranty service, you must present a copy of the receipt as proof of purchase. All costs of removing and reinstalling the product are your responsibility. Damage to any part such as by accident or misuse or improper installation or by affixing any accessories, is not covered by this warranty. There is no other express warranty. The retailer hereby disclaims any and all warranties, including but not limited to, those of merchantability and fitness for a particular purpose to the extent permitted by law. The duration of any implied warranty, which cannot be disclaimed, is limited to the time period as specified in the express warranty. Some states do not allow limitation on how long an implied warranty lasts, so the above limitation may not apply to you. The retailer shall not be liable for incidental, consequential, or special damages arising out of or in connection with the product use or performance except as may otherwise be accorded by law. Some states do not allow the exclusion of the incidental or consequential damage, so the above exclusion or limitation may apply to you. This warranty gives specific legal rights, and you may also have other rights, which vary from state to state. This warranty supersedes all prior warranties. STARLITE Series Solar: Warranted to be free from defects in workmanship and material present at the time of shipment from the factory for a period of five years after the date of purchase by the original purchaser.